

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice :27

Présents : 20

Votants : 24

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : RACHAT DE PARCELLES SUITE A PORTAGE PAR L'EPF DE NORMANDIE

Le 10 mai 2023, le conseil municipal a validé à l'unanimité le rachat à l'EPF de Normandie des parcelles AD 54, 55 et 523P, pour un euro symbolique, conformément aux termes de la convention signée entre les parties en date du 17 décembre 2018, Désormais, le montant des frais liés à ce rachat, et qui seront pris en charge par la commune sont connus. Il convient donc de compléter la délibération du 10 mai 2023.

En incluant les frais, le prix d'achat hors taxe sera de 2.044,30 € HT, auquel s'ajoute une TVA calculée sur la valeur vénale du bien définie par le service des domaines, soit 26.400 €.

Le cout total qui sera payé par la commune sera donc de 28.444,30 € TTC, déjà prévus au budget de l'année 2023.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention relative à la constitution d'une réserve foncière signée le 17 décembre 2018 entre la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont et l'EPF de Normandie,

Considérant la délibération du 10 mai 2023 prise par le conseil municipal et actant le rachat des parcelles susmentionnées à l'EPF de Normandie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le prix de rachat par la commune à l'EPFN des parcelles, soit 28.444,30 euros TTC : 2 044.30 euros hors taxe, et une TVA de 26.400 euros.
- Autorise madame le maire, ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à signer toute convention, et tout acte qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, looped initial followed by a few more strokes.

A handwritten signature in grey ink, featuring a large, looped initial and a long horizontal stroke extending to the right.